



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VENNECY

Le neuf mars deux-mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VENNECY, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des mariages, sous la présidence de M. Roger DESLANDES, Maire.

Date de la convocation : 5 mars 2026

Présents : M. DESLANDES, Mme CHAMBLET, M. LOISEAU, Mme BEAURAIN DURU, Mme STROUPPE-MEUNIER, M. BONHOMMET, M. BOURLET, M. CHENEAU, Mme GANGNERON, M. JALAGEAS, M. MACHADO SANTANA, Mme PERREAU, M. GAUCHER, M. MUNOZ

Absents ayant donné pouvoir : M. THIBAUT à M. DESLANDES,

Absents : M. GITON, Mme MOUZET, Mme THO

Secrétaire de séance : Mme CHAMBLET

***M. le Maire constate que le quorum est atteint et procède à l'ouverture de la séance.
Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans observation.***

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

M. le Maire présente le compte financier unique 2025, aussi appelé CFU.

Le CFU 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 541 661,03€, pour l'exercice 2025 et un déficit de 377 899,55€ en section d'investissement. Il fait apparaître en section de fonctionnement un résultat cumulé de 1 410 160,95€ et de 152 779,38€ en investissement.

M. le Maire quitte à présent la salle et laisse la Présidence de la séance à M. GAUCHER, doyen du Conseil municipal.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	505 020€	1 845 255€	2 350 275€
	Recettes réalisées	138 022,59€	1 898 469,03€	2 036 491,62€
	Restes à réaliser	350 000€	0€	350 000,00€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 035 698,93€	2 713 754,92€	3 749 453,85€
	Dépenses réalisées	515 922,14€	1 356 808,00€	1 872 730,14€
	Restes à réaliser	466 000€	0€	466 000€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-377 899,55€	541 661,03€	163 761,48€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	530 678,93€	868 499,92€	1 399 178,85€

Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	152 779,38€	1 410 160,95€	1 562 940,33€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-116 000€	0€	-116 000€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	36 779,38€	1 410 160,95€	1 446 940,33€

Après en avoir délibéré, M. le Maire ayant quitté la salle, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte financier unique 2025, faisant apparaître un excédent cumulé en fonctionnement de 1 410 160,95€ et de 152 779,38€ en investissement.

AFFECTATION DE RESULTAT 2025

Suite aux résultats de l'exercice 2025, il apparait un résultat cumulé de 1 410 160,95€ en excédent de fonctionnement et de 152 779,38€ en investissement.

Par ailleurs -466 000€ sont reportés en restes à réaliser en dépenses d'investissement et 350 000€ en recettes d'investissement, soit -116 000€. Il n'y a donc aucun besoin de financement en investissement.

Toutefois, afin de permettre au maximum le financement du projet de pôle sportif sur 2026, la commission finances s'est portée en faveur d'un transfert de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement d'un montant de 1 400 000€ et d'un report de 10 160,95€ en fonctionnement.

Par conséquent, M. le Maire propose de suivre l'avis de la commission finances et de transférer en section d'investissement, article 1068, 1 400 000€ et de reporter 10 160,95€ de l'excédent en section de fonctionnement (article 002).

M. JALAGEAS estime qu'il est dommage que l'ensemble des excédents de la commune ne soient reportés que sur un seul projet à venir, alors que d'autres n'ont pas été réalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité avec 14 voix pour et 1 abstention (M. JALAGEAS) décide le transfert d'1 400 000€ d'excédent de fonction en section d'investissement, article 1068 et le report de 10 160,95€ en section de fonctionnement, article 002

ACHAT D'UN VEHICULE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Il devient nécessaire de remplacer le Renault Trafic des services techniques, qui a désormais une quarantaine d'années et qui nécessite des frais d'entretien importants, même avec un faible kilométrage de 35 000km.

Pour cela, plusieurs devis ont été réalisés, notamment pour un véhicule électrique.

3 devis ont été transmis pour un véhicule thermique :

- Ents Spoticar pour un Opel Movano Fourgon 66470 km diesel 2023, pour 19 675,63€ HT
- Iveco Chartres/Orléans, pour un Ivéco 35S14 fourgon 122000 km diesel 2022, pour 19 900€ HT
- Garage Renault Warsemann pour un Master Renault 82209 km diesel 2019, pour 19 150,68 € HT

3 devis ont également été demandés pour un véhicule électrique :

- Ents JD Terrassement, pour un MAN TGE Fg3 33000 km électrique 2022, pour 19 800€ HT
- Garage Renault Warsemann pour un Master Renault 55666 km électrique 2019, pour 15 077,87 € HT (après négociation)
- Garage Renault Warsemann pour un Master Renault 45678 km électrique 2019, pour 19 540,68 € HT

M. LOISEAU explique que la commission travaux et les services techniques de la commune sont favorables à un véhicule électrique. En effet, les agents techniques ne parcourent que 10 à 12km par jour en moyenne. Par conséquent, une autonomie de 120km est amplement suffisante et le véhicule pourra être rechargé chaque nuit sur une prise électrique traditionnelle, sans besoin d'installer une borne de recharge.

Par ailleurs, M. LOISEAU précise qu'il s'agit de véhicules d'occasion car il est impossible de trouver un véhicule neuf correspondant à l'enveloppe budgétaire prévue, soit 20 000€ maximum, avec aménagement intérieur. Selon M. CHENEAU, il aurait été possible de trouver un véhicule diesel pour environ 30 000€, qui aurait été plus récent, avec moins de km. M. JALAGEAS craint qu'un moteur diesel s'encrasse rapidement, vu le peu de km parcourus par les agents. M. MUNOZ précise que l'enveloppe prévue au budget aurait été dans ce cas dépassée, car il faut également compter le coût de l'aménagement intérieur et extérieur du véhicule.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité avec 14 voix pour et une abstention (M. CHENEAU) approuve l'offre du garage Renault Warsemann Auto Orleans, pour l'achat d'un Renault Master électrique, pour un montant de 15 077,87€ HT.

REPLACEMENT D'UN FEU TRICOLORE SUITE A ACCIDENT

Suite à un accident de la route, le feu tricolore situé Route de Trainou a été fortement endommagé et doit être remplacé. Les frais de cette réparation sont majoritairement pris en charge par l'assurance. L'entreprise Eiffage a remis une offre pour le remplacement du feu tricolore, pour un montant de 12 767€ HT.

Mme GANGNERON demande pourquoi la délibération intervient après le remplacement du feu. M. LOISEAU explique qu'il était urgent de remplacer ce feu, car cela posait un problème de sécurité.

Par ailleurs, M. le Maire précise que ce feu a déjà été vandalisé, car des câbles ont été sectionnés. Il déposera plainte prochainement en gendarmerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'offre de l'entreprise Eiffage, pour le remplacement du feu tricolore endommagé, Route de Trainou, pour un montant de 12 767€ HT.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL AU SDIS45

Dans le cadre de la construction d'un local communal non chauffé, une partie de ce futur bâtiment sera réservée à un emplacement pour le stationnement d'un véhicule du SDIS45, afin de libérer de la place dans la caserne actuelle. Pour ce faire, une convention entre le SDIS et la commune est nécessaire.

Tous les conseillers municipaux ont été destinataires du projet de convention transmis par les services du SDIS. Ce projet devrait être étudié lors de la réunion de Bureau du SDIS courant avril 2026.

M. LOISEAU précise que le véhicule des pompiers concerné devrait être un petit utilitaire, de type Trafic. Un petit emplacement de stockage le long du véhicule sera également à la disposition du SDIS, sans toutefois déborder sur l'espace de stockage des services techniques de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- *Décide la mise à disposition d'une partie du futur local communal non chauffé, sis 7 Rue de Maison rouge, 45760 VENNECY, parcelle AI477 ;*
- *Autorise le Maire à signer la convention correspondante.*

➤ QUESTIONS ORALES

➤ *Point sur les délégations de signature données au Maire, depuis février 2026 :*

- ✓ Réparations sur un véhicule des services techniques : 584€ HT
- ✓ Réparation d'un four à la cantine : 2 271€ HT
- ✓ Achat d'une table pour la salle bleue (suite à détérioration) : 202€ HT
- ✓ Achat d'une autolaveuse : 2 000€ HT
- ✓ Accessoires pour autolaveuse : 232€ HT
- ✓ Elagage des acacias lotissement de la Pilvardière : 960€ HT
- ✓ Remplacement d'une serrure à la salle bleue : 447€ HT
- ✓ Batterie pour matériel d'espaces verts : 146€ HT
- ✓ 100 verres pour la cantine : 220€ HT
- ✓ Pose d'un radar de détection pour feu tricolore : 750€ HT
- ✓ Commandes de plantations : 1 527€ HT

Total sur la période : 9 339 € HT

➤ *M. le Maire fait lecture d'un retour d'expérience des agents de la collectivité sur la journée de cohésion 2026 :* les agents sont très satisfaits et remercient les élus.

➤ *M. LOISEAU fait le point sur la fin de l'enquête publique, organisée par la CCF, concernant le zonage d'assainissement.* Peu d'habitants se sont déplacés pour apporter leurs commentaires sur le sujet. Le rapport de la commissaire enquêtrice devrait être rendu le 25 mars prochain.

➤ *Point sur les travaux par M. LOISEAU :* Le hangar communal avance et sera bientôt entièrement couvert. Concernant le projet de pôle sportif : le dossier de consultation des entreprises a été publié. Retour des offres des entreprises pour le 30/04 – 12h dernier délai.

➤ *M. le Maire remercie l'ensemble des conseillers, ainsi que le personnel communal, pour ces 6 années de mandat passées.*

➤ *M. le Maire remet une médaille au nom de toute la commune à M. Pierre GAUCHER, pour son engagement au sein de la collectivité pendant une trentaine d'années.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

La secrétaire de séance,
Christine CHAMBLET

Vennecy, le 10 mars 2026
Le Maire,
Roger DESLANDES

